

Caisse Régionale Solidarité Santé Animale

ACTIONS REGIONALES

OVINS –CAPRINS

Depuis le 01/01/2020



Episodes collectifs

Maladies prises en charge :

Toxoplasmose, Chlamydirose (*engagement de vaccination*)
Leptospirose
Salmonellose
Listériose
Schmallenberg
Mammites toxigènes foudroyantes
Tétanos
Ehrlichiose, Anaplasmosse, Piroplasmose/Babésiose

Indemnisation de 50% des frais et pertes selon le protocole suivant :

Calcul des pertes **(C)** : *Frais vétérinaires (visites, actes, médicaments anti-inflammatoires et antibiotiques)*
+ *autopsie*
+ *analyses*
+ *valeur des animaux morts (sur la base de l'arrêté ministériel du 30/03/2001)*

Franchise **(F)** : 0,80 € par animal cotisant

Plafond **(P)** du montant de l'aide : 20 € par animal cotisant

Etablissement de l'aide à verser : [50% (C) – (F)] plafonnée à (P)

Dépôt de dossier :

- déclarer l'épisode sanitaire dans le mois suivant son apparition
- résultat d'analyse ou autopsie confirmant la maladie
- justificatif écrit du vétérinaire

N.B. : la Caisse ne peut intervenir 2 années consécutives pour une même maladie !

**AIDE POUR LA RECHERCHE
COPROLOGIQUE**

↪ 2 prélèvements par animal

Aide si réalisée dans un laboratoire partenaire

**Douves – Paramphistomes – Coccidies
Taenias - Strongles**

Coût pour un animal = 45,80 € HT

**Facture remboursée à 50 % par la
CRSSA =
22,90 € HT !**

AIDE POUR LA RECHERCHE SUR AVORTEMENTS :

Déclaration obligatoire à partir du 3^{ème} avortement sur 7 jours ou moins, l'avortement étant défini comme toute mise-bas prématurée ou bien encore toute mort de jeune né à terme ou non se produisant dans les 12 premières heures de sa vie

SUR AVORTON : Fièvre Q, Chlamydiose, BHV4, Anaplasma, Listéria, Salmonella, Campylobacter, Lesptospira & **SEROLOGIES SUR 6 ANIMAUX** : Brucella, Salmonellose, Toxoplasmose et Border Disease.

Recherches sur avorton entier = 120 € HT

Sérologies sur 6 animaux = 180 € HT

} Facture remboursée à 50 % par la CRSSA !

Tarifs préférentiels aux adhérents du GDS

TESTS VISNA-MAEDI / AECV SUR EFFECTIF (sur les animaux âgés de 12 mois et plus des troupeaux officiellement indemnes de brucellose)

OBJECTIF DE SURVEILLANCE DE VOTRE TROUPEAU :

Profitez de votre prophylaxie obligatoire de la brucellose pour effectuer ces tests !

ET

CONCOURS ET EXPOSITIONS

En complément de la qualification officiellement indemne de brucellose, et à la demande des organisateurs, possibilité de dépistage **Visna-Maedi** et **AECV** sur les animaux exposés.

« N'oubliez pas la mise en quarantaine des animaux au retour d'exposition ou concours, afin de préserver vos troupes ! »

5,75 €* par test jusqu'à 10 échantillons testés
Et

4,02 €* par test au-delà de 10 échantillons testés

*frais de dossier + conditionnement + colissimo en sus

TESTS SEROLOGIQUES POUR L'INTRODUCTION D'ANIMAUX

« Achetez les animaux, mais pas les maladies ! »

7 maladies dépistées :

➤ **Brucellose, Chlamydiose, Fièvre Q, Paratuberculose, Toxoplasmose, Border Disease, et Salmonellose**

↪ **Tarif : 50,00 € HT par échantillon !**

Pensez au billet de garantie conventionnelle permettant le retour des animaux en cas de résultat non négatif ! Il est à demander à votre GDS, ou à télécharger sur le site www.gdshautsdefrance.com

OU MIEUX ! dans les 30 jours avant leur potentielle entrée dans votre troupeau, faites prélever dans le troupeau d'origine puis tester les animaux susceptibles de transiter.

GDS ... :